



Le SNJ-CGT vous présente ses meilleurs vœux

La fin d'année dernière a été marquée par une légitime colère exprimée par le mouvement des gilets jaunes. Cette mobilisation, qui se poursuit malgré la rengaine habituelle des médias dominants sur « l'essoufflement », doit interroger, entre autres, le syndicalisme. Avec des revendications certes hétéroclites mais proches pour une bonne partie d'entre elles de celles de la CGT, les gilets jaunes ont obligé le gouvernement à effectuer un début de recul. Ou du moins l'ont poussé dans ses retranchements. Ce que le mouvement syndical n'a plus obtenu depuis longtemps, malgré des mobilisations qui, en nombre, n'avaient rien à envier à celles des gilets jaunes.

A l'heure où plus que jamais nous avons besoin de fédérer les luttes, la forte défiance exprimée à l'encontre des organisations syndicales par le mouvement des gilets jaunes nous questionne. « Tant que la CGT ne rayonnera que sur 25% du salariat, les 75% des salariés restants ne connaîtront des syndicats que ce qu'on peut leur raconter par ailleurs. Et, en général, ce ne sont pas que des compliments », souligne ainsi Philippe Martinez, dans un récent [entretien à l'Humanité](#) (20 décembre 2018).

La défiance s'exerce également envers les médias et les journalistes, assimilés à la clique des dominants et des privilégiés. Le SNJ-CGT le dit et le répète : jamais il ne tolérera que cette défiance prenne la forme de violences à l'encontre des journalistes. Ce qui ne signifie pas, évidemment, que cette défiance soit illégitime. Le SNJ-CGT a suffisamment l'occasion, malheureusement, de dénoncer les méfaits de l'info-spectacle, de l'absence de mise en perspective des faits, du manque de pluralisme des opinions relayés par les médias, de la diffusion d'informations non vérifiées, voire de contre-vérités.

Et ce ne sont pas les dispositifs législatifs mis en place à la va-vite, sans se poser les bonnes questions, qui régleront quoi que ce soit. On rappellera ainsi la loi Bloche (peu appliquée par ailleurs), obligeant les entreprises de presse à définir une charte éthique à géométrie variable, puisque différente d'une rédaction à une autre. Idem pour la loi sur les « fausses informations » qui, au mieux ne servira à rien, au pire pourrait devenir un instrument de censure. On peut aussi évoquer la récente relance de l'idée d'un conseil de presse dont on se demande quelle sera sa légitimité à se prononcer sur les dérives médiatiques. Quant à l'exclusion des plus hauts salaires du bénéfice de « l'allocation pour frais d'emploi des journalistes », si elle n'est pas en soi choquante, elle risque fort d'enclencher la disparition totale de ce dispositif fiscal. Rappelons qu'il a été créé comme une aide indirecte aux patrons de presse, pour compenser la faiblesse de certains salaires.

Sur la question cruciale de l'indépendance des médias, l'ensemble des citoyens est concerné et doit avoir son mot à dire. C'est dans cet esprit que le SNJ-CGT a répondu positivement à [l'appel lancé par l'association Acrimed](#) : « Face aux dérives médiatiques, réapproprions-nous les médias ! »

Là et ailleurs, le SNJ-CGT continuera de défendre ses revendications et propositions. Les principales étant :

- la reconnaissance juridique des équipes rédactionnelles et de leur indépendance
- l'annexion d'une charte déontologique à la convention collective des journalistes, qui deviendrait ainsi opposable aux patrons de presse
- la lutte contre la précarité
- le développement de l'audiovisuel public
- le maintien et le renforcement de l'indépendance de l'AFP
- la réforme des dispositifs sur les concentrations et les aides à la presse

Le SNJ-CGT compte bien œuvrer pour que ces propositions voient le jour en 2019.

Montreuil, le 3 janvier 2019